

CENTRALES À CHARBONS: DES SOLUTIONS EXISTENT !

1. INTRODUCTION

Lors de la COP 21, fin 2015, la France s'est engagée à « doubler ses investissements publics en recherche et développement dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans les cinq prochaines années, par rapport au niveau d'investissement moyen entre 2012 et 2015 ». Ces investissements complémentaires devaient « se concentrer sur les énergies renouvelables et leur stockage, les technologies de captage et stockage de CO₂ et les innovations permettant une meilleure maîtrise des usages et de la demande énergétique (aussi bien dans l'industrie, la mobilité, l'économie circulaire ou les réseaux intelligents par exemple) ».

Le plan climat de juillet 2017, présenté par le ministère de la Transition écologique et solidaire, affiche donc l'objectif de décarboner la production d'énergie et d'assurer une transition maîtrisée, tout en maintenant la sécurité de l'approvisionnement électrique. Il prévoit « d'accompagner, dans le cadre de contrats, l'arrêt des dernières centrales électriques au charbon d'ici 2022 ou leur évolution vers des solutions moins carbonées, tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement électrique ».

Le document précise: « Cette transition doit prendre en compte tous ceux qui sont directement ou indirectement touchés par la fermeture de ces centrales. Nous travaillerons avec les entreprises et les acteurs des territoires concernés pour identifier des projets de reconversion des sites. » Des contrats de transition écologique sont annoncés, associant toutes les parties prenantes (salariés, collectivités, entreprise et État) dans la « recherche d'un objectif com-

mun de reclassement optimal pour les salariés, en utilisant et en faisant évoluer les outils existants ».

Adoptée par le parlement le 26 septembre 2019 et promulguée le 8 novembre 2019, la loi relative à l'énergie et au climat actualise les objectifs de la politique de l'énergie pour tenir compte du plan climat adopté en 2017:

- neutralité carbone à l'horizon 2050;
- baisse de 40 % de la consommation d'énergies fossiles par rapport à 2012 d'ici à 2030;
- report à 2035 (au lieu de 2025) de la réduction de la part du nucléaire dans la production électrique (fermeture de 14 réacteurs).

Ainsi, la loi programme à l'horizon 2022 la baisse des émissions de CO₂ des quatre dernières centrales thermiques à charbon de notre pays. Le gouvernement et les entreprises actent les fermetures de ces dernières alors même que la Commission européenne a acté l'échéance de 2025 pour sortir de l'exploitation du charbon.

Pour la CGT, il existe des solutions pour pérenniser ces unités de production !

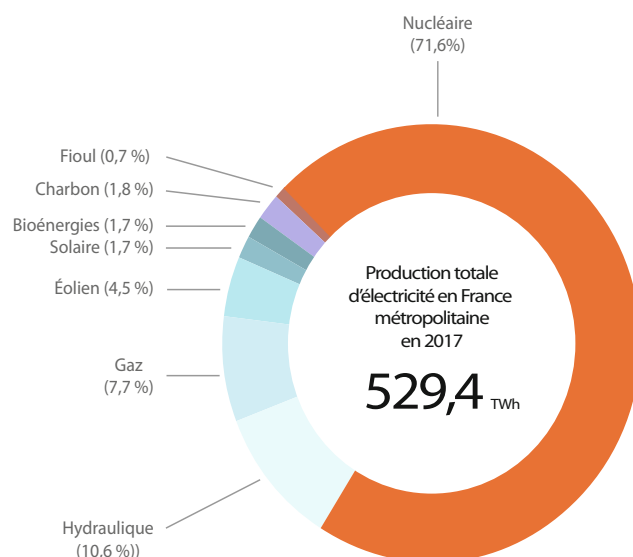
Elles existent, et des projets alternatifs répondant aux enjeux environnementaux et sociaux sont portés et déjà mis sur la table par notre organisation syndicale.

Tous ensemble, mettons-les en œuvre partout sur le territoire afin de préserver et développer l'emploi ainsi que répondre aux besoins des populations et des industries tout en prenant en compte l'environnement.

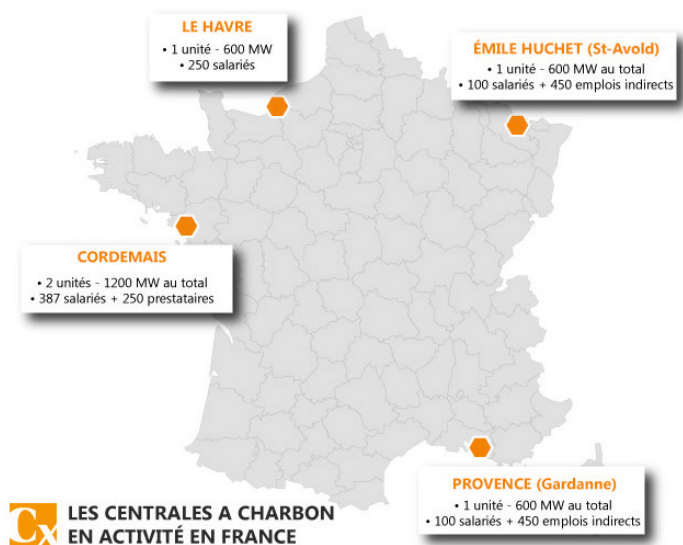
2. CONTEXTE DE LA FILIÈRE CHARBON EN FRANCE

Les centrales thermiques à flamme ne sont là que pour garantir la sécurité d'approvisionnement du réseau électrique en cas de pic de consommation ou de défaillance d'un autre moyen de production. La puissance électrique issue du charbon est en effet mobilisable et pilotable sur demande, ce qui permet de répondre aux pics de consommation, notamment dans les régions les plus froides. Or, avec les nouvelles normes concernant la sécurité de l'approvisionnement mises en place par le Réseau de transport d'électricité (RTE, filiale d'EDF, est responsable du réseau public de transport d'électricité haute tension en France), validées tacitement par le gouvernement, cette sécurité nécessite un parc de production plus important. Dès lors, RTE a confirmé que la fermeture ne serait-ce que d'une seule des cinq unités à charbon était absolument exclue avant fin 2020.

Selon RTE lui-même, au regard des besoins français, ces fermetures ne seraient atteignables en 2022 que si la consommation d'électricité n'augmente pas trop et si les énergies renouvelables se développent fortement. Du côté des centrales, il faudrait aussi que la centrale combinée gaz de Landivisiau (Finistère) de Direct énergie et Total soit bien mise en service en novembre 2021, et surtout que le fameux EPR de Flamanville soit opérationnel. Il s'agit en effet d'un des projets ayant accumulé le plus de retards de l'histoire industrielle française... Il faudrait également qu'aucune autre unité ne soit fermée et que les arrêts de réacteurs nucléaires programmés tous les dix ans environ pour une durée de cinq mois, pour changement de



combustible et tests de sûreté, ne posent ni problème de respect des nouvelles normes de sécurité ni difficulté d'approvisionnement du réseau. Rappelons qu'en janvier 2019, les deux réacteurs de la centrale de Flamanville ont été simultanément arrêtés, obligeant un recours massif à la centrale à charbon de Cordemais ! Promesse de campagne du président Macron, ces fermetures précipitées n'ont donc, aujourd'hui, en pleine période hivernale, rien d'une évidence. D'autant qu'elles ne réduiraient que de moins de 1 % la totalité des 310 millions de tonnes de gaz carbonique émises en France.



Source : La Croix

Les quatre centrales regroupent cinq unités de production

- deux à Cordemais (Loire-Atlantique) ;
- une au Havre (Seine-Maritime), gérées par EDF ;
- une à Saint-Avold (Moselle), et une à Gardanne (Bouches-du-Rhône), gérées par l'énergéticien tchèque EPH, anciennement Uniper.

Avec 3 GW, ces cinq unités de production représentent 2,3 % du parc français, pour 1,8 % de l'électricité consommée. Et en France, depuis plus de trente ans, la part d'électricité produite à partir d'énergie fossile avoisine les 5 % et permet de passer les pics de consommation.

3. LES CONSÉQUENCES SOCIALES DES FERMETURES PRÉVUES

Malgré les termes du plan climat, à aucun moment l'expression des quelque 5 000 salariés concernés par cette décision qui travaillent directement sur les sites, pour la sous-traitance ou le transport (portuaire et réseau ferré), n'a été prise en compte, alors que les mobilisations successives des personnels qui se sont étalées sur plusieurs mois ont été très fortes.

L'impact social de ces fermetures, si elles avaient lieu, serait désastreux, dans des zones déjà durement touchées par la désindustrialisation et la casse sociale de ces dernières décennies.

Depuis, en juillet 2019 Uniper a cédé tous ses actifs en France à la holding EHP du milliardaire tchèque Daniel Kretinsky, et est devenu Gazel Energie. EPH se

présente comme le 6^e énergéticien européen. Le rapport de la mission interministérielle chargée dès 2018 d'évaluer les conséquences économiques et sociales de ces fermetures n'a jamais été publié, malgré les demandes réitérées des représentants des salariés et alors que sa diffusion aurait favorisé, dès l'émergence du projet de fermeture des sites, un large débat sur l'impact environnemental des centrales thermiques en France, en réalité bien inférieur à celui trop souvent communiqué de façon erronée, et bien inférieur à celui de pays voisins. Cela aurait également permis de présenter et d'étudier les projets portés par les personnels et leur syndicat CGT en termes d'évolution des sites, qui proposent des alternatives à la stricte fermeture.

4. LA NÉCESSITÉ D'UN MORATOIRE SUR L'ABANDON DU CHARBON

Ce constat est largement partagé, l'enjeu dépassant de très loin le seul maintien des centrales françaises puisque 46 % de l'électricité mondiale est produite à partir du charbon. L'objectif est donc bien d'améliorer les techniques de production d'électricité à partir du charbon, plutôt que de fermer quatre centrales qui rejettent dans l'atmosphère moins de 1 % des émissions de CO₂ en France ! D'autant plus que nos 4 centrales sont toutes équipées de moyens de dépollution sur les oxydes d'azotes (NOX) et les oxydes de soufre (SOX), ce qui n'est pas le cas de toutes les centrales dans le monde et notamment certaines fournissant la France. Pour permettre une transition écologique à partir de techniques nouvelles, il faut du temps et des moyens. de ce fait, un moratoire sur le charbon, jusqu'en 2025 comme le prévoit la Commission européenne, est indispensable à l'aboutissement de tels travaux au bénéfice de la collectivité. Il est indispensable de se laisser le temps de trouver des solutions d'avenir pour une

exploitation responsable du charbon et de mettre en place des moyens de production complémentaires permettant de répondre aux besoins des populations et de l'industrie. Le gouvernement ne peut pas prétendre essayer de créer des emplois et en supprimer des milliers sous de fausses raisons environnementales. La CGT estime que les sites thermiques sont des sites stratégiques de par leur emplacement géographique, leurs infrastructures, la compétence reconnue de leur personnel, et leur implantation dans le tissu local. La production thermique est également un élément essentiel pour passer les pointes de consommation et permettre l'arrivée d'énergies intermittentes. Il est essentiel de maintenir l'activité des centrales thermiques au charbon actuelle et en parallèle mettre les moyens nécessaires à la recherche, aux études qui permettront de pérenniser les outils industriels, les emplois des bassins d'activités et qui répondent dans le même temps aux enjeux écologiques.

5. LES PROJETS DE TRANSFORMATION ET DE RECONVERSION PORTÉS PAR LA CGT

Depuis plus de dix ans, la CGT alerte sur la situation de l'avenir de la filière thermique et revendique, auprès des pouvoirs publics et des entreprises de l'énergie, d'investir dans la recherche pour développer la technologie de captage et stockage de CO₂. Les rejets de gaz à effet de serre sont un enjeu mondial.

Aux côtés des personnels, le syndicat CGT travaille à rendre les sites des centrales plus vertueux, avec l'objectif de pérenniser et de développer leurs bassins d'emploi, d'assurer le maintien du tissu économique et social local et d'asseoir la sûreté et la stabilité du réseau électrique français.

Projet de plateforme énergétique

La CGT de la centrale de Gardanne a travaillé sur plusieurs projets innovants, rassemblés dans une plateforme énergétique permettant de préserver le site et d'y développer l'emploi. Ainsi, des procédés qui peuvent être adaptés à d'autres industries, de captage-stockage du CO₂ et de revalorisation des déchets, qu'ils soient organiques ou verts, pourraient produire l'électricité mais aussi du méthane et de l'hydrogène. Ce projet serait tout à fait en phase avec le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Tout comme permettre une

mobilité d'avenir pour des flottes de bus, camions, tram, train et véhicules personnel. Il permettrait de récupérer le gaz carbonique, de construire des unités de gazéification et de mettre en place une plateforme de tri et de valorisation des déchets divers, s'inscrivant dans les objectifs de réduction de l'enfouissement des déchets multiples et de réduction des émissions de gaz à effets de serres.

Le procédé Écocombust: qu'est-ce que c'est ?

À Cordemais et au Havre, la CGT porte aussi un projet permettant de limiter les émissions de CO₂ tout en préservant l'activité et l'emploi. Il s'agit d'un combustible alternatif écologique, créé à partir de la biomasse locale, sans rentrer en concurrence avec d'autres utilisations: l'Écocombust sera ainsi composé de déchets de bois qui n'ont aujourd'hui aucun usage. EDF envisage même de mettre sur pied une filière entière, en fabriquant directement les granulés sur place. Ce procédé d'économie circulaire basé sur une chaîne de valorisation de déchets locaux, utilisés localement pour produire de l'électricité, est considéré comme neutre en CO₂. Cependant il ne fait pas l'unanimité, notamment parce qu'il impose, pour le moment, d'être mélangé à 20 % de charbon pour être utilisé dans une centrale thermique.

Après de multiples initiatives du syndicat et de nombreuses mobilisations des personnels, la fermeture de 2022 ne serait plus inéluctable et la date deviendrait ajustable, compte tenu notamment de la nécessaire sécurité d'approvisionnement du réseau électrique. Cordemais pourrait donc poursuivre son activité avec 20 % de charbon dans son mix de combustible, et l'engagement d'une sortie progressive. Le projet est soutenu par EDF, qui y a déjà investi 10 millions d'euros. Il permettrait en effet de sécuriser l'alimen-

tation électrique du Grand Ouest en attendant la mise en service du nouveau réacteur EPR de la centrale nucléaire de Flamanville (Manche), repoussée en 2026. Le projet Écocombust doit être étudié de façon approfondie avec des membres du ministère et les organisations syndicales pour lever les dernières réserves et valider le projet. Beaucoup d'incertitudes persistent mais le soutien des élus locaux semble acquis, au regard des conséquences désastreuses d'une décision purement dogmatique d'arrêt des sites, qu'il est urgent de suspendre partout. Ceci afin d'envisager l'évolution et la pérennisation des sites, pour donner à chacune et à chacun des travailleurs concernés la possibilité de conserver son travail avec des perspectives d'avenir.

Le dialogue indispensable avec l'ensemble des acteurs concernés

Malgré les engagements du gouvernement précédent de réunir les acteurs économiques, politiques et institutionnels, y compris les représentants des travailleurs, aucune rencontre de ce type n'a encore été possible. Il est pourtant urgent de travailler à un projet d'avenir pérenne pour chaque site, permettant de garantir l'activité et les emplois de chacun et non pas de faire un plan social déguisé sous forme d'accompagnement social. Des solutions existent pour diminuer les rejets de CO₂, des projets alternatifs sont en étude, et de telles décisions de fermetures ne peuvent être prises sans véritable débat autour des enjeux énergétiques, au seul prétexte qu'elles figuraient dans le programme électoral du président de la République. Ce sont des milliers d'emplois qui sont concernés avec un tissu économique et social impacté très fortement sur ces bassins d'emplois.

6. UNE PROPOSITION: LE PÔLE PUBLIC DE L'ÉNERGIE DONT LA FRANCE A BESOIN

Afin de garantir l'équilibre production-consommation, il faut constituer un solide secteur public de l'électricité et du gaz assis sur un réel mix énergétique et concentrer les fonds financiers sur la recherche, le développement et le renouvellement des outils industriels.

L'État pourrait en être le garant en constituant un véritable pôle public de l'énergie, ce qui contribuerait à une politique ambitieuse et de réindustrialisation des sites concernés, permettant de relancer l'activité de différents secteurs, des ports aux transports, en passant par la construction, la métallurgie et l'énergie.

Repères revendicatifs de la CGT, Fiche n° 36: Droit à l'énergie

« La CGT propose une politique énergétique garantissant à toutes et tous un droit pour l'accès aux droits fonamen-

taux. Cette politique énergétique doit tenir compte de la préservation de l'environnement et des ressources planétaires. L'énergie est un produit de première nécessité, des tarifs doivent être adaptés aux moyens des usagers, un accès minimum doit être garanti et financé par la solidarité. L'accès à l'énergie doit être garanti sur l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins des populations (individuels et collectifs) et de la production (industries et services). La CGT propose de donner aux citoyens et aux salariés la maîtrise de ce secteur en créant un pôle public de l'énergie qui vise à exclure tout coût du capital dans ce champ. »

« L'énergie est considérée comme une marchandise, en imposant le principe de concurrence aux structures industrielles au détriment du principe de coopération. Elle est un objet de spéculation comme les autres et de mise en concurrence des territoires. Les évolutions tant politiques (y com-

pris les lois Maptam et NOTRe) que techniques poussent les systèmes énergétiques à évoluer vers moins de production centralisée et plus de production décentralisée, voire de territoires autonomes et d'autoproduction. Le premier facteur de risque est la perte de la péréquation tarifaire. Depuis l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz, ce secteur s'est profondément transformé: restructurations, déréglementation, pertes d'emploi, service public mis à mal et des usagers qui ne s'y retrouvent plus. L'expérience nous a enseigné que la déréglementation et la concurrence ont pour objectif de passer de monopoles publics à des oligopoles privés, de plus la dérégulation des prix profite essentiellement aux grands groupes industriels au détriment des usagers. »

« [Y parvenir nécessite de] mettre en place un pôle public de l'énergie ayant pour fonction de piloter les missions, les activités, les ressources financières et les matières premières vers la réponse aux besoins humains et au respect de l'environnement. Ce pôle public favoriserait le développement

des filières industrielles nécessaires ainsi que les réseaux de transport et de distribution, financés par des fonds échappant aux pratiques spéculatives. Le pôle public serait placé sous contrôle public et social: élus nationaux et locaux, représentants des salariés et associations. »

Dans ce sens, il est notamment indispensable d'investir la question de la relocalisation, par une véritable planification de nos besoins, impulsée par un État stratège et développeur et mis en musique par un ministère de l'Industrie.

Au vu des enjeux de reconquête de l'industrie, dans un pays qui se désindustrialise depuis maintenant une trentaine d'années, prendre des mesures de relocalisation de l'industrie répond inévitablement aux besoins de la population. Pas uniquement comme enjeu de sauvegarde des emplois ou de sites de production, mais bien comme une réponse à l'urgence des enjeux environnementaux et sociaux.